



# **Mesure FEADER «Méthanisation agricole»**

**Réunion régionale des référents méthanisation**

**14 novembre 2017**

# Vue d'ensemble de la 1ère session de sélection

---

- Rappels : Appel à candidatures lancé fin mai 2017, valide jusqu'en décembre 2020

- ◆ Dépôt des candidatures au fil de l'eau et 2 sessions de sélection par an

- ◆ 1ère session cloturée le 13 juillet 2017

- ◆ Budget :



- ◆ 3 M€ pour PDR RA  $\Leftrightarrow$  750 000 euros / an

- ◆ 2 M€ pour PDR Auv  $\Leftrightarrow$  500 000 euros / an

2 150 000 k€  
Pour 2017

- 11 candidatures

- ◆ 6 en Auvergne

- ◆ 5 en Rhone-Alpes

- ◆ 2 voies sèches + 9 infiniment mélangé

Ex-Reg	DPT	Nom du projet	Commune	P kWe	Proces	BE	Constructeur presenti	Elig.
AU	03	GAEC VERNAY	Isserpent	104	IM	COREVADE	BIO4GAZ	OUI
AU	03	EARL LES DANGUIS	Saint-Ennemond	130	VS	AGREOLE	CES	OUI
AU	43	GAEC DES CALARDS	Saint-Paulien	104	IM	CDA43	CES	OUI
AU	43	GAEC DE PRATCLAUX	Landos	130	IM	CDA43	CES	OUI
AU	43	SARL METHANUVERT	Saint Geneys	195	IM	AGRIKOMP	AGRIKOMP	En cours
AU	63	SARL DVD DVT DURABLE	Saint Maigner	250	IM	AGRIKOMP	AGRIKOMP	NON
RH	01	GAEC SAINTE COLOMBE	Marboz	104	IM	COREVADE	BIO4GAZ	OUI
RH	01	GAEC FERME MOREL	Saint-Cyr-sur Menthon	150	IM	COREVADE	BIO4GAZ	OUI
RH	01	SAS VALROMETHA	Champagne en Valmor.	190	IM	SCARA	METHALAC	OUI
RH	69	SAS FRIGALET ENERGIE	Grandis	100	IM	S3D	CES	OUI
RH	69	SAS MAX ENERGIE	Amplepuis	130	VS	ELEANOR	CES	OUI

■ **9 demandes éligibles / 1 demande inéligible / 1 demande non conforme**

⇒Le porteur inéligible est une SARL composée de 2 SAS dont l'activité n'est pas agricole

⇒La demande non conforme ne contient pas les justificatifs adaptés (instruction en cours)

**⇒9 dossiers soumis au comité de sélection**

# Quelques constats généraux

---

## ■ **Maturité**

- ◆ Des projets plutôt matures en RHA
- ◆ Des projets plus récents en AUV
- ◆ Un bémol : une consultation parfois sommaire

**⇒ Le groupe d'experts a proposé de renforcer l'AAC sur ce point**

- **offres datées de - de 3 mois, concernant le même process et la même puissance**
- **prestations immatérielles du constructeur précisées**
- **Justification technique et économique de l'opérateur retenu.**

# Quelques constats généraux

---

## ■ Approvisionnement

◆ Presque 64 000 tonnes d'intrants traités dont 61 500 tonnes de matières agricoles

### ◆ Forte part des CIVE

■ 9 projets sur 10 prévoient d'incorporer des CIVE : 360 ha / + de 7 725 ha

■ Place importante en terme de potentiel méthanogène et rendements parfois surévalués

⇒ *comment « objectiver » le poids des CIVE dans les méthaniseurs ?*

⇒ *Besoin d'un suivi technique et économique de l'incorporation des CIVE dans les méthaniseurs*

### ◆ Introduction d'ensilages d'herbe dans les méthaniseurs

■ Si ensilage d'herbe PT ⇒ tonnages encadrés par le décret du 07 juillet 2015

■ Si ensilage d'herbe PP ⇒ pas de limite réglementaire

- Peut-être cohérent avec le système d'exploitation (fourniture des besoins du troupeau)

- Mais, à l'échelle du territoire se pose la question de la concurrence d'usage

⇒ *Les échanges sur ce point n'ont pas pu être conclusifs. La question reste ouverte et mérite d'être murie.*

# Quelques constats généraux

---

## ■ Valorisation énergétique

- ◆ Plutôt correcte en %  $\Rightarrow V = 62\%$  en moyenne
- ◆ Mais pertinence variable

**$\Rightarrow$  Groupe d'expert : Nécessité d'affiner le mode de calcul pour les dispositifs ORC**

## ■ Rentabilité

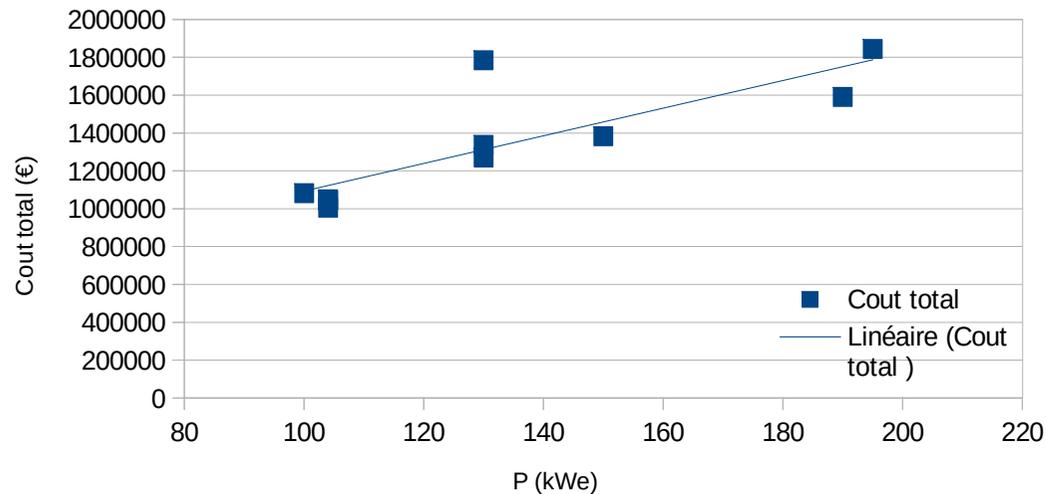
- ◆ Temps de retour brut sans aides moyen : 11 ans
- ◆ L'aide calculée apparaît nécessaire et proportionnée au besoin de financement des projets (si TRI cible à 10%)

# Constats sur le coût des projets

## Les investissements :

	Coût total	Moyenne
Inv. tot	11,546 M€	1,282 M€/projet
<b>Inv. Élig.</b>	<b>10,400 M€</b>	<b>1,155 M€/projet</b>

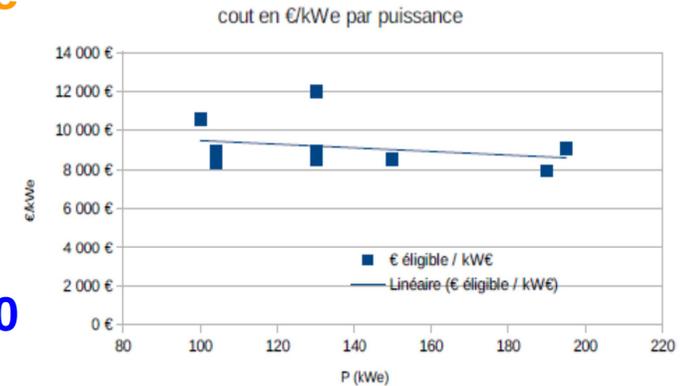
Coût des projets selon la puissance



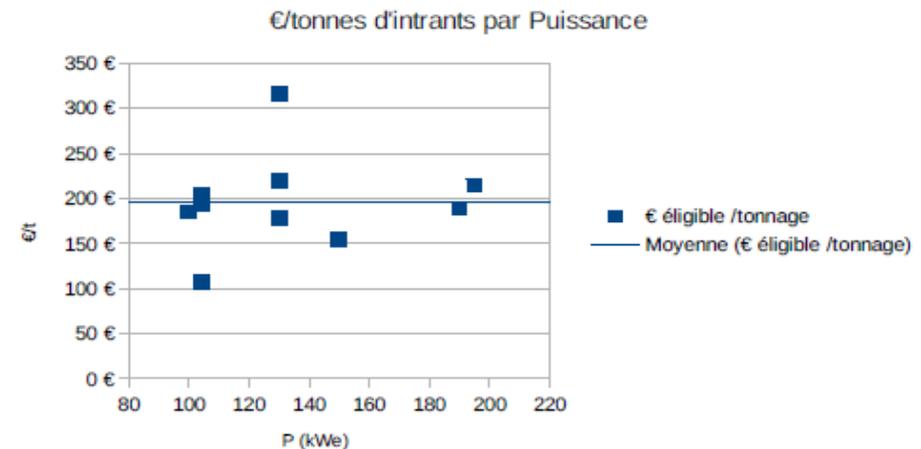
# Constats sur le coût des projets

## ■ Coût moyen des projets : 9 170 €/kWe (coût éligible)

- ◆ Mini = 7 930 €/kWe (190 KWe)
- ◆ Max = 12 000 €/kWe (voie sèche)
- ◆ Ecart-type = 1 150 €/kWe ⇒ entre 8 020 € et 10 320 €



## ■ Coût moyen à la tonne traitée : 200 €/t (160 €/t hors voie sèche)



# Les notes

Nom du projet	Ex-R	Dép	Commune	P	Note suite Coexpert
SAS MAX ENERGIE	RHA	69	AMPLEPUIS	130	15,5
EARL LES DANGUIS	AUV	03	Saint-Ennemond	130	15
SAS FRIGALET ENERGIE	RHA	69	GRANDIS	100	13,5
GAEC VERNAY	AUV	03	Isserpent	104	12,5
GAEC DES CALARDS	AUV	43	Saint-Paulien	104	12,5
GAEC DE PRATCLAUX	AUV	43	Landos	130	12,5
SAS VALROMETHA	RHA	01	CHAMPAGNE EN VALROMEY	190	11,5
GAEC SAINTE COLOMBE	RHA	01	MARBOZ	104	11
GAEC FERME MOREL	RHA	01	SAINT CYR SUR MENTHON	150	10,5

- Tous les dossiers éligibles dépassent la note éliminatoire (8)
- Une grille de sélection assez peu discriminante ⇒ à revoir

# Les aides proposées lors du COSEL

	Financement national	PDR Auvergne	PDR Rhône-Alpes	Total des aides
Région	756 723,13 €	497 678,12 €	464 435,99 €	
Département de l'Ain	150 000,00 €		150 000,00 €	
Département de Haute-Loire	70 000,00 €	119 189,18 €		
Département du Rhône	40 000,00 €		40 000,00 €	
	1 016 723,13 €	616 867,30 €	654 435,99 €	2 288 026,42 €
		<b>Total FEADER</b>	<b>1 271 303,29 €</b>	

- Montant total des aides = 2,288 M€
- Aide prévisionnelle / Coût total = 19,9% en moyenne

# La suite : cycle de vie des dossiers

- Dépôt des dossiers auprès d'un guichet unique (DRAAF)
- Instruction unique pour le compte de tous les cofinanceurs FEADER (Région, Départements)
- Présentation en groupe d'expert puis comité de sélection : validation des plans de financement
- Passage des dossiers en CP
- Passage des dossiers en CRP
- Engagement des dossiers
- Paiement avance Région via GU
- Paiements sur factures
- Solde et visite sur place (si raccordement)
- Engagement et obligation de suivi sur les 3 premières années de fonctionnement

2 à 3 mois

3 mois



# La suite : sessions 2018

---

## ■ Avant fin 2017 : AAC à revoir à la marge

- ◆ Renforcer l'obligation de consultation
- ◆ Préciser la prise en compte de l'ORC dans calcul du V
- ◆ Modifications mineures du formulaire

## ■ Courant année 2018 :

- ◆ Travail à mener concernant l'incorporation des CIVE (rendements?) et des ensilages d'herbe en PP
- ◆ révision grille de sélection ?

## ■ AAC 2018 :

- ◆ Session 1 : clôture fin janvier pour engagement fin juin 2018 (budgets FEADER restent à caler)
- ◆ Session 2 : clôture 1<sup>er</sup> juillet pour engagement fin décembre 2018